



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Marne

VOUS FORMER AVEC LA CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT DE LA MARNE

FINANCEMENT DE VOTRE FORMATION

CHEF D'ENTREPRISE ARTISANALE, DIRIGEANT NON SALARIE

Vous souhaitez suivre une formation organisée par la CMA, formation courte, technique ou diplômante. Vous bénéficiez d'une prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA Grand Est ou par le FAFCEA.

Ces mêmes conditions s'appliquent à votre conjoint collaborateur mentionné au répertoire des métiers, conjoint associé (sous conditions) ou vos auxiliaires familiaux. La CMA vous décharge de toute contrainte administrative en sollicitant la prise en charge des formations qu'elle met en œuvre à votre attention auprès du conseil de la formation de la CRMA Grand Est ainsi que du FAFCEA.

Attention : votre demande de prise en charge doit être constituée au plus tard 15 jours avant le démarrage de la formation.

DIRIGEANT SALARIE ET SALARIE D'ENTREPRISE (ARTISANALE OU NON)

Vous cotisez chaque année auprès d'un Organisme paritaire collecteur agréé, OPCA, au titre de la formation professionnelle continue. Des solutions et des dispositifs de prise en charge existent au titre du plan de formation, du droit individuel à la formation, de la période de professionnalisation...

Selon votre OPCA d'adhésion vous n'aurez pas à avancer les frais de formation, un grand nombre interviennent souvent par voie de subrogation de paiement en réglant directement la formation.

N'hésitez pas à contacter le bureau formation de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne : 03.26.61.27.25 – vpetit@cm-marne.fr

IMPORTANT A SAVOIR POUR LES CHEFS ET DIRIGEANTS D'ENTREPRISE

Quel que soit votre statut et si vous êtes imposé selon le régime réel, vous pouvez bénéficier d'un crédit d'impôt pour vos dépenses de formation professionnelle continue.
Ce dernier est égal au taux horaire du SMIC multiplié par le nombre d'heures de formation réalisées dans l'année dans la limite de 40 heures.

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTION

Chambre de Métiers et de l'Artisanat de la Marne
68 Boulevard Lundy – BP 62746
51062 Reims Cedex
Fax : 03.26.88.33.97

Formations continues & techniques: Mme PETIT	ypetit@cm-marne.fr	Tel : 03.26.61.27.25
Formations TAXI/VTC : Mme VIVET	avivet@cm-marne.fr	Tel : 03.26.61.27.23
Formations diplômantes : Mme LISIEWSKI	formation@cm-marne.fr	Tel : 03.26.40.22.03

ORGANISATION DES STAGES

Toutes nos formations se déroulent collectivement de 6 à 12 stagiaires à raison d'une séance par semaine (ex : une formation de 3 jours sera répartie sur 3 semaines), de 9h à 17h avec une interruption d'une heure pour la pause déjeuner.

Nos formations peuvent se dérouler sur Reims, Epernay et Châlons-en-Champagne. Possibilité de se restaurer sur place à Reims.

Nous organisons également sur demande des formations intra-entreprise. Ces formations se déroulent pour une ou plusieurs personnes avec un programme adapté et personnalisé en fonction de vos attentes.

L'INSCRIPTION

Elle se fait par retour du bulletin d'inscription, accompagné du dépôt de caution, libellé à l'ordre de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Marne.

Il est possible de se pré-inscrire directement en ligne via notre site internet : www.cm-marne.fr

Une convocation vous sera adressée dans un délai de 8 à 10 jours avant le démarrage du stage. La CMA de la Marne se réserve le droit d'annuler un stage faute d'un nombre suffisant de participants.

EN CAS D'ANNULATION

- Du fait de la CMA, les chèques de caution seront entièrement restitués,
- Du fait du participant, sauf désistement au plus tard 5 jours avant le démarrage, le chèque de caution sera encaissé sauf justificatif opposable d'absence.
- Toute formation débutée est intégralement due.

L'inscription à une formation vaut acceptation de ces conditions.